

inf VESDRE

Trimestriel n°104 - avril-juin 2024

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



Gestion de rounées asiatique en bord de Vesdre aux Surdents - CR Vesdre - avril 2024 ©Q. Thibaut

Hydraulique

- La gestion des cours d'eau : Comment ça marche ? 3

Qualité des eaux

- L'assainissement dans le bassin de la Vesdre... 6

Sensibilisation

- Journées Wallonnes de l'Eau 2024 10
- Film-documentaire "Après la pluie" 15

Déchets

- Opérations Rivières Propres 13

Milieus et espèces

- Berce du Caucase, berce commune ou angélique : Laquelle suis-je ? 14

Agenda

16

Bonjour à toutes et tous,

Dans ce deuxième InfoVesdre de l'année, nous vous proposons en pages 10 à 12 un bilan des **Journées Wallonnes de l'Eau 2024** dans le bassin de la Vesdre : retour sur la vingtaine d'activités organisées et taux de participation du public positifs pour ces 15 journées de découvertes sur le thème de l'eau !

Retour également sur l'**Opération Rivières Propres** du 20 avril, avec l'action des bénévoles malgré une météo capricieuse... - à lire en page 13. Vous pourrez y découvrir également les actions "propreté" des entreprises Coca-Cola Belgium à Chaudfontaine et Cabot Plastics à Pepinster.

Depuis 6 mois maintenant, notre chargée de mission, Marie Heymans, poursuit les objectifs de la nouvelle mission spécifique confiée aux 14 Contrats de Rivière de Wallonie : « **Culture du risque d'inondation** » (rebaptisée "CuRI"). La gestion des cours d'eau en Wallonie n'étant pas toujours facile à appréhender par chacun (« Qu'est-ce que le Code l'Eau ? », « Programme d'Action sur les Rivières pour une gestion intégrée et Sectorisées ... », etc.), Marie vous propose un petit rappel de ces bases de gestion - à découvrir en pages 3 à 5.

Vous le savez, les inondations de 2021 ont également eu un énorme impact sur les infrastructures d'assainissement dans le bassin de la Vesdre. Les **travaux effectués par l'AIDE** pour la remise en état des collecteurs et des stations d'épuration avancent. L'assainissement des eaux usées étant primordial pour le cours d'eau et la vie aquatique, l'AIDE vous propose un suivi détaillé de ces travaux - à découvrir pages 6 à 9.

Egalement sur la thématique des inondations : notre équipe a pu assister à l'avant-première du film-documentaire « **Après la pluie** » réalisé par Quentin Noirfalle et Jérémy Parotte. Ce film-documentaire aborde la crise de juillet 2021 à travers le quotidien des sinistrés et des acteurs de la reconstruction - à découvrir page 15.

Dans le cadre de la mission spécifique « **Soutien et lutte contre les espèces invasives aquatiques et rivulaires** » (rebaptisée "EEE"), notre chargée de mission, Chrichina Bao, vous propose un petit rappel très utile pour identifier la berce du Caucase, qui est actuellement dans sa période de floraison - à découvrir en page 14.

A la clôture de ce numéro, je souhaite saluer le travail remarquable qu'a mené notre chargée de mission, Lise Pouilloux, dans le cadre de la mission spécifique « **Gestion des boutures de renouées asiatiques disséminées par les inondations de 2021** ». Celle-ci se termine ce 30 juin 2024. Assistée ces derniers mois de Kelly Marion, Lise a mené la barque avec rigueur et sérieux, en collaboration avec les chargés de missions des bassins de l'Amblève, de la Lesse et de l'Ourthe. Ces 2 années de travail de terrain se clôturent par la rédaction d'un rapport conséquent, qui a été validé par le Comité d'Accompagnement (COMAC) de la mission, composé d'agent du SPW. Nous vous proposerons un résumé des résultats dans notre prochain numéro !

Bien que la mission "renouée" soit terminée, Lise ne quitte pas pour autant notre équipe... Avec Loïc Baltus, engagé en février, elle va désormais apporter un renfort aux 2 autres missions spécifiques (EEE et CuRI) et à notre équipe de coordination.

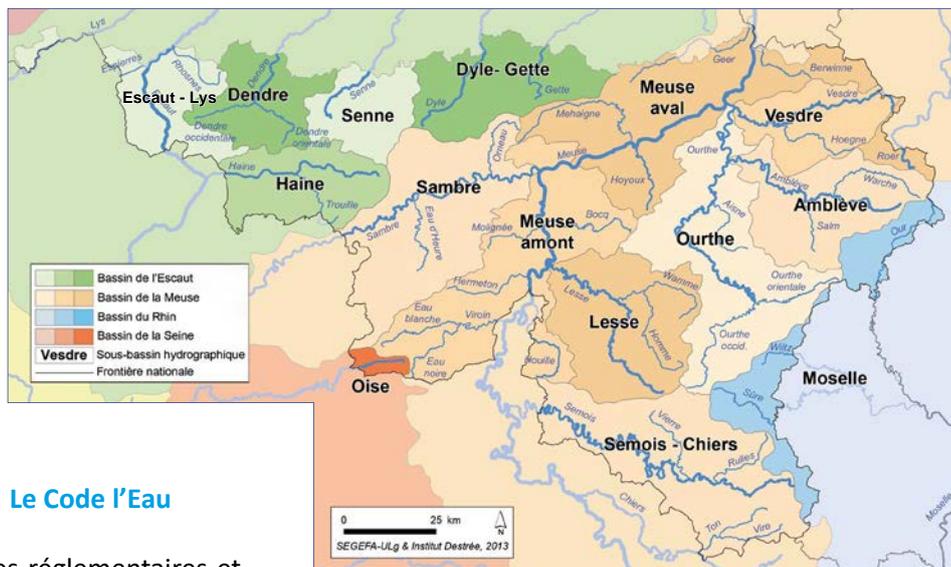
Pour finir, je remercie Kelly Marion qui, par son sérieux et son dynamisme, a permis à Lise de clôturer la mission "renouée" dans les temps et à Chrichina de réaliser, en début d'année, un suivi de terrain plus important sur les espèces exotiques envahissantes. Merci Kelly, nous te souhaitons plein succès dans tes futurs projets 😊 !

Bonne lecture !

Florence Hauregard
Coordinatrice du CR Vesdre

La gestion des cours d'eau : comment ça marche ?

La gestion des cours d'eau est cruciale pour assurer la préservation des écosystèmes aquatiques et la prévention des inondations. En harmonisant les besoins environnementaux avec les exigences des activités humaines, cette gestion permet de maintenir la qualité de l'eau et la biodiversité. Cet article examine les différents plans de gestion de nos cours d'eau et met en lumière leurs interconnexions.



Bassin et sous-bassin hydrographique
Source : Atlas de la Wallonie, de la préhistoire à nos jours.

Qu'est-ce qui régit nos cours d'eau ? Le Code l'Eau

Le **Code de l'Eau** rassemble les textes réglementaires et législatifs relatifs au thème de l'eau en Wallonie. En bref, le Code de l'Eau est la traduction d'un droit de l'environnement européen relatif à la thématique de l'eau, transcrit au niveau régional et en constante évolution (nouvelles connaissances, nouvelles techniques, etc.). Ce Code de l'Eau couvre toutes les thématiques liées à l'eau (eaux de surface, eaux souterraines, polluants, Contrats de Rivières, ...), dont la thématique « cours d'eau ».

De ce Code de l'Eau découle une série de principes et de plans de gestion :

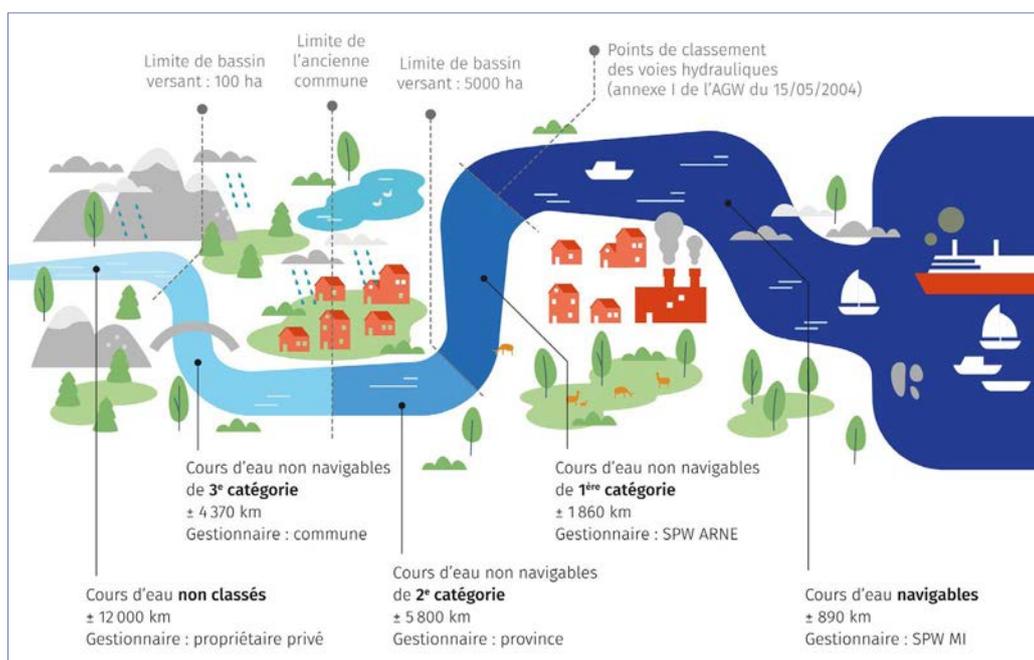
1. Le territoire wallon est découpé en bassins hydrographiques.

Un bassin hydrographique se réfère généralement à une

vaste zone de drainage, englobant une région où les précipitations sont collectées et où les eaux, à la fois de surface et souterraines, s'écoulent vers un cours d'eau principal. Les frontières d'un bassin hydrographique sont définies par la ligne de partage des eaux de surface, dictée par la topographie et l'hydrologie de la région de drainage.

Inscrite dans quatre bassins hydrographiques ou districts hydrographiques internationaux (la Meuse, l'Escaut, le Rhin et la Seine), la Région Wallonne a fixé clairement les limites de quinze subdivisions naturelles, de quinze sous-bassins.

La Vesdre est l'un de ces sous-bassin hydrographique, situé dans le bassin de la Meuse.



2. Ensuite, les cours d'eau de Wallonie sont découpés en catégories, correspondant chacune à un type précis de gestionnaire, comme le montre l'illustration ci-contre :

- navigables : SPW MI
- non navigables :
 - 1^{re}cat. - SPW ARNE
 - 2^ecat. - Province
 - 3^ecat. - Commune
 - Non classé - Propriétaire privé

Source : SPW
<https://paris.spw.wallonie.be/accueil>

3. Afin de rassembler les différents gestionnaires autour d'une gestion coordonnée, avec des objectifs partagés et une vision d'ensemble, le Code de l'Eau décrit différents plans. La focale la plus large concerne le **Plan de Gestion par Districts Hydrographiques (PGDH)**.

4. Le **Programme d'Action sur les Rivières pour une gestion Intégrée et Sectorisée (PARIS)** est une initiative axée sur l'hydromorphologie des cours d'eau, mise en œuvre par les gestionnaires publics. Cela englobe les interventions sur le lit mineur des rivières, y compris les berges jusqu'à leur crête. En d'autres termes, le PARIS englobe toutes les actions touchant à la forme et à la structure des cours d'eau.

Cette approche intégrée du PARIS se concrétise de plusieurs manières :

- En incluant tous les types de cours d'eau publics et leurs gestionnaires respectifs.
- En prenant en compte les différents enjeux et usages des cours d'eau, qu'ils soient hydrauliques (protection contre les inondations), économiques (navigation, hydroélectricité, activités récréatives), écologiques (conservation de la biodiversité) ou socioculturels (activités de loisirs, patrimoine, paysage).

Le volet sectorisé du PARIS découpe les quelques 12.200 km de cours d'eau wallons en plus de 6.200 secteurs physiquement homogènes sur le plan de l'hydromorphologie, qui servent d'unités de gestion. Pour chaque secteur, le gestionnaire :

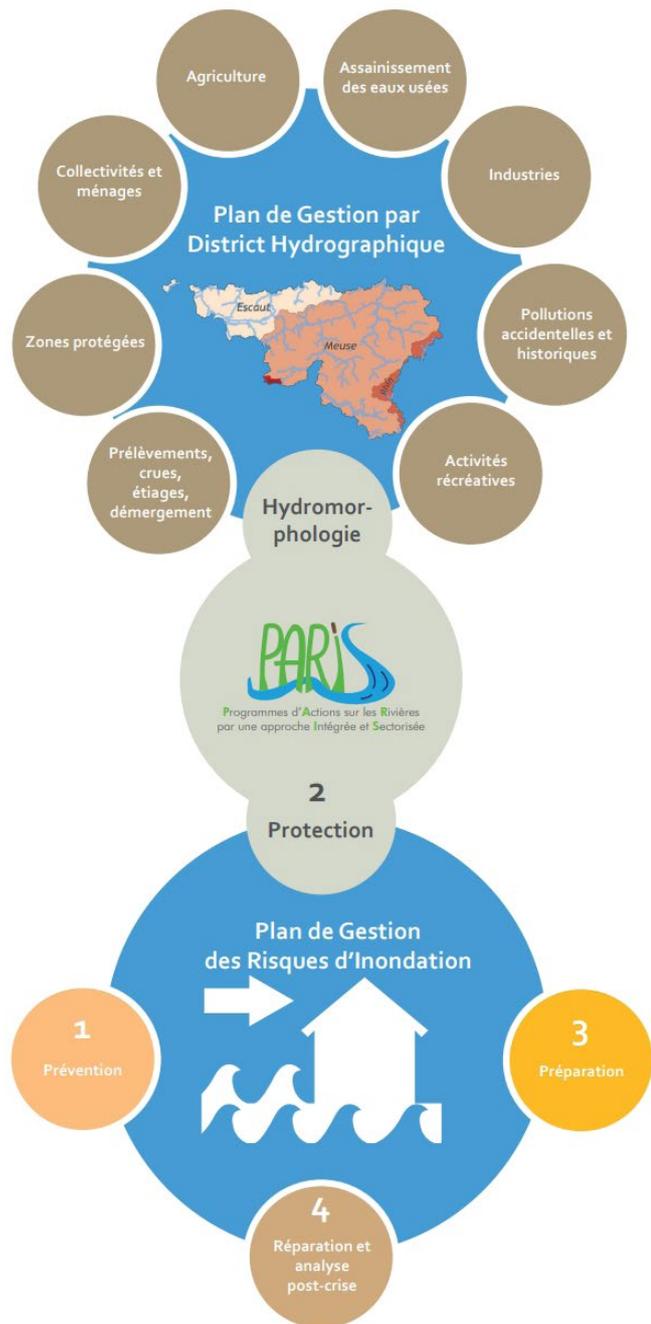
- Effectue une analyse contextuelle pour identifier et hiérarchiser les enjeux présents.
- Fixe un ou plusieurs objectifs de gestion pour les 6 années de la période PARIS.
- Planifie les travaux nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, le cas échéant.

Les PARIS sont élaborés à l'échelle des sous-bassins hydrographiques, car toute intervention le long des cours d'eau doit être pensée en considérant les enjeux locaux ainsi que les répercussions potentielles en amont et en aval.

5. Les **Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** quant à eux, sont élaborés dans le but de définir des objectifs communs visant à réduire les conséquences négatives des inondations en région wallonne et à planifier les mesures correspondantes.

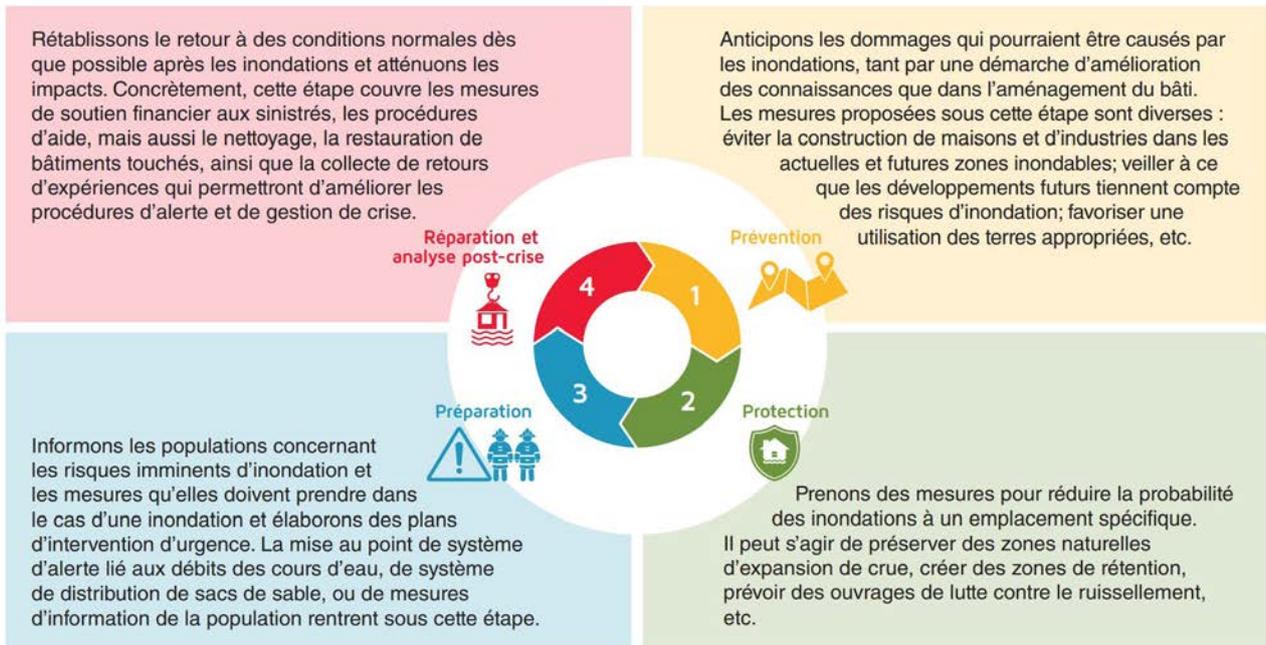
Ils s'inscrivent dans le cadre de la Directive Inondation de l'Union européenne, qui préconise une approche en trois étapes : évaluation du risque d'inondation, cartographie puis gestion à travers des plans stratégiques tels que les PGRI.

Chaque cycle de ces étapes est réévalué tous les six ans. Ces PGRI sont eux même basés sur le cycle de prévention, protection, préparation, réparation et analyse post-crise. (voir schéma en page suivante).



Source : SPW - <https://paris.spw.wallonie.be/accueil>

La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE impose une gestion intégrée des eaux par district hydrographique (en Région Wallonne : Meuse, Escaut, Rhin et Senne) afin de permettre à l'ensemble des masses d'eau d'atteindre le bon état écologique. L'atteinte de cet objectif repose majoritairement sur la mise en œuvre de **Plans de Gestion des Districts Hydrographiques (PGDH)**. Ceux-ci contiennent notamment un catalogue de mesures à appliquer pour améliorer la qualité de l'eau.



Les PGRI 2022-2027 sont une mise à jour des premiers plans (2016-2021), avec la pérennisation des structures de concertation telles que les Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique. Ces comités ont défini de nouveaux objectifs spécifiques à chaque sous-bassin et lancé de nombreux projets visant à améliorer la gestion des inondations en Wallonie.

Le processus d'élaboration des PGRI est évolutif, concerté et participatif, avec un rôle central pour les Comités Techniques. Bien que la méthodologie soit commune à l'ensemble de la Wallonie, elle prend en compte les spécificités de chaque sous-bassin. Les membres des Comités Techniques ont ainsi défini ensemble les orientations stratégiques spécifiques à chaque sous-bassin pour une gestion optimale des inondations sur leur territoire.

Pour aller plus loin :

- Code de l'eau :
Décrets : <http://environnement.wallonie.be/legis/Codeenvironnement/codeeaucoordonneD.htm>
Règlements : <http://environnement.wallonie.be/legis/Codeenvironnement/codeeaucoordonneR.html>
- Plan de Gestion par District Hydrographique : <http://eau.wallonie.be/spip.php?rubrique82>
- Plateforme PARIS/PGR : <https://paris.spw.wallonie.be>
- Site sur les inondations en Wallonie : www.inondations.wallonie.be

Vendredi 28 juin, le Contrat de Rivière Vesdre organisait, en partenariat avec le Service Public de Wallonie et Groupe Transversal Inondation, le Comité Technique par sous Bassin Hydrographique pour la Vesdre (CTSBH).

En voici les principaux sujet abordés :

- La Directive Inondation et sa mise en œuvre en Wallonie
- Un rappel des principes du droit de tirage
- La Convention de Coopération « Culture du risque »
- L'expérience récente d'une modélisation hydrologique dans le bassin de la Vesdre
- Les projets réalisés par la Direction des Barrages et Réservoirs de la Région Wallonne
- Les référentiels « Constructions et aménagements en zone inondable » et « Gestion durable des eaux pluviales »
- Le CORTEX et son rôle spécifique en matière de gestion de crise d'inondations
- Le site web « Hydrométrie »
- Le « Laboratoire Vesdre » : Conclusions et suite ?



Inondations de juillet 2021 : Impact sur l'assainissement du bassin de la Vesdre

Si les ouvrages d'assainissement du sous-bassin de la Vesdre ont été de loin les plus impactés par les inondations de juillet 2021, il faut garder à l'esprit que les ouvrages situés en bord de l'Ourthe et de la Meuse ont également subi des dommages importants.

Au lendemain des inondations, **26 stations d'épuration, 27 stations de pompage d'épuration, 5 stations de pompage de démergement et 3 réseaux de collecteurs** étaient impactés directement ou indirectement.

Suite aux premières investigations, il s'est avéré que **33 ouvrages** étaient **sérieusement touchés**.

Après les mesures conservatoires, la première phase de remise en état s'est focalisée sur les installations « haute priorité » à savoir les installations critiques dont le non-fonctionnement était de nature à provoquer une inondation quasi-immédiate des riverains.

Parallèlement à ces interventions urgentes, les équipes de l'AIDE ont travaillé sur les ouvrages qui pouvaient être redémarrés relativement rapidement.

C'est ainsi qu'en mai 2022, ces interventions ont permis de remettre en service l'ensemble des installations à l'exception des stations d'épuration de Wegnez et de Goffontaine et des réseaux de collecteurs de la Vesdre, de la Hoëgne et du Wayai qui les alimentent.

Ces ouvrages sont ceux qui ont subi les dégâts les plus importants et qui nécessitaient la réalisation d'études plus conséquentes et le recours à des entreprises extérieures.

En plus des ouvrages évoqués ci-dessus, il faut noter que l'assainissement ne se limite pas aux collecteurs et aux stations de pompage et d'épuration. Il débute dès les **réseaux d'égouttage**, qui eux aussi ont été impactés par les inondations.

Etat de situation des égouts et plan d'action

Dès août 2021, la SPGE a décidé d'accorder une aide exceptionnelle aux communes impactées (**plan Post-Flooding**) consistant en la prise en charge à 100% des prestations de curage et d'inspections des canalisations d'égout situées dans les zones inondées et aussi, à la suite de ces inspections, en la prise en charge à 100 % des travaux de réhabilitation des égouts endommagés par les inondations.

Parmi les 209 communes reconnues sinistrées par les inondations de juillet et tenant compte de la catégorisation faite par la Région en fonction de l'importance des dégâts

encourus, c'est un peu plus de **500 km d'égouts** qui devaient faire l'objet d'un **curage** et d'une **endoscopie** afin :

- de rendre la capacité d'évacuation des eaux usées et pluviales dans ces canalisations qui ont parfois été largement envasées lors des inondations ;
- d'évaluer l'état précis de ces réseaux et des travaux éventuels à réaliser.

Des premiers examens réalisés, il est apparu nécessaire, au regard des moyens communaux et afin de permettre une réparation des égouts coordonnée avec la réfection des voiries impactées par les inondations, d'**étendre** l'intervention de la SPGE au-delà de **l'enveloppe budgétaire PIC (Plan d'Investissement Communal)** normalement dévolue par la SPGE aux communes pour leurs travaux d'égouttage.

Cette **prise en charge complémentaire (PIC +)**, a été conditionnée à l'intervention du **Fond des Calamités** dans la réparation de la voirie au droit desdits travaux d'égouttage. Une première information a été faite auprès des 9 communes les plus touchées (Chaufontaine, Esneux, Liège, Limbourg, Pepinster, Rochefort, Theux, Trooz et Verviers) dont la majorité se trouve dans le bassin de la Vesdre.

Les marchés de curage et d'endoscopies de ces égouts sont bien avancés. Il reste une vingtaine de kilomètres à investiguer à Eupen et une dizaine à Angleur. **Les analyses de ces endoscopies aboutissant à des propositions d'intervention sont également bien avancées.** Les réseaux de la commune de Theux et une partie importante de ceux de la ville de Verviers doivent encore être analysés.

Prendre 3 ans pour effectuer de « simples » reconnaissances peut sembler très long. Malheureusement les entreprises actives dans le domaine du curage et des endoscopies n'ont pas les ressources et le matériel pour répondre à une demande d'une telle ampleur. Il était donc inévitable de devoir prendre son mal en patience pour cette phase de diagnostic (curage et d'analyse).

Etat de situation des collecteurs

Les collecteurs situés le long de la Vesdre et de ses affluents (Hoëgne et Wayai) et reliés aux stations d'épuration de Membach, Wegnez, Goffontaine ont été les plus durement touchés par les inondations.

Ces collecteurs, posés dans les années 60 par la société « Intercours d'eau » aujourd'hui disparue, ont la **particularité** d'avoir été posés **dans le lit ou les berges des cours d'eau.**

C'est cette particularité qui les a rendus plus vulnérables à ces crues exceptionnelles.

En août et septembre 2021, ces collecteurs ont fait l'objet d'un premier état des lieux, effectué par l'AIDE, qui a consisté en une inspection des chambres de visite, déversoirs d'orage et têtes de rejets.

C'est plus de **1000 ouvrages** qui ont été **inspectés** depuis la surface !

Les ouvrages n'ont pas pu être ouverts systématiquement, notamment parce qu'ils étaient inaccessibles, recouverts de débris, ...ou tout simplement disparus (emportés).



Ces inspections ont permis de définir la portée des marchés qu'il était nécessaire de lancer pour effectuer la réhabilitation et la reconstruction des collecteurs.

Les ressources en personnel de l'AIDE étaient insuffisantes pour mener de front l'ensemble de ces études. Des **marchés publics de services** ont donc été lancés pour **effectuer les études**.

Ces études ont permis d'élaborer les marchés de travaux à proprement parler.

Deux phases ont été prévues dans ces marchés pour la remise en ordre des collecteurs de **Membach, Wegnez et Goffontaine** :

- **Phase 1** : Le **dégagement et la remise en état des trapillons** des chambres de visite et autres ouvrages ainsi que le **remplacement de tronçons de collecteur**, principalement de traversée de cours d'eau. Ces travaux sont ceux qui avaient pu être identifiés comme indispensables pour permettre la réalisation des curages et des endoscopies des canalisations (également prévus dans cette première phase pour permettre de voir l'ampleur exacte des dégâts subit par les collecteurs).

- **Phase 2** : La réalisation de travaux de **réhabilitation/reconstruction des collecteurs** à la suite de la phase 1. Cette seconde phase consistera essentiellement au **chemisage** (réparation par l'intérieur) des collecteurs endommagés.

Les marchés de travaux en résumé :

Phase 1 :

Pour Goffontaine, les travaux ont été scindés en 3 lots afin de pouvoir mobiliser des entrepreneurs différents et permettre le travail simultané sur les 3 cours d'eau.

Collecteurs de :	Stade d'avancement	Début des travaux	Fin des travaux prévue
Membach	Réceptionné	02/08/2022	juin 2023
Wegnez	Chantier	12/09/2022	2 ^{ème} semestre 2024
Goffontaine Lot 1 - Vesdre	Chantier	19/01/2023	2 ^{ème} semestre 2024
Goffontaine Lot 2 - Hoëgne	Chantier	21/03/2023	2 ^{ème} semestre 2024
Goffontaine Lot 3 - Wayai	Réceptionné	01/08/2023	avril 2024

Pour l'ensemble des marchés de la phase 1, et dans la limite de ce que permettent les marchés publics, des travaux complémentaires de réhabilitation de tronçons ont été ajoutés dans le cadre d'avenants de chantier afin d'accélérer la remise en état des ouvrages et de réduire la phase 2. Celle-ci a même pu être supprimée pour les 3 lots des collecteurs de Goffontaine.

Phase 2 :

Collecteurs de :	Stade d'avancement	Début des travaux	Fin des travaux prévue
Membach	Marché approuvé	septembre 2024	2 ^{ème} semestre 2025
Wegnez	Projet approuvé	octobre 2024	2 ^{ème} semestre 2025

De cette manière, à l'issue de la phase 1, les collecteurs seront à nouveau opérationnels. Les travaux de la phase 2 permettront essentiellement la pérennisation des ouvrages.

Au stade actuel, les travaux des phases 1 et 2 sont évalués à approximativement **18 millions d'euros**.

À l'instar du constat fait pour les investigations (curage et endoscopie) du réseau d'égouttage, la durée des interventions de remise en état des collecteurs peut sembler importante. De nombreux facteurs impactent cette durée :

- tous les marchés d'étude et de travaux sont soumis à la législation des marchés publics et à la tutelle sur les marchés publics. Ces législations imposent des délais minima qu'il n'était pas permis de réduire ;
- les collecteurs s'étendent sur environ 45 km et sont implantés en majeure partie dans le lit des cours d'eau ou dans les berges, ce qui les rend difficilement accessibles ;
- à la suite des inondations, tous les bureaux d'études et toutes les entreprises étaient débordés de sollicitations. Certains marchés n'ont pas trouvé preneur lors de leur première publication ;

- les inondations ont arraché certains tronçons de collecteurs permettant à la rivière de s'y engouffrer, emmenant de la sorte des tonnes de gravats à l'intérieur de ceux-ci. Comme mentionné dans la partie relative à l'égouttage, les entreprises capables de faire les curages n'avaient pas les moyens de répondre à une telle demande et ont dû étaler leurs interventions ;
- les interventions doivent avoir lieu dans le lit des cours d'eau. Dès que le niveau monte, les travaux doivent être interrompus et le lit de la rivière dégagé. Malgré de nombreuses précautions, les chantiers ont été inondés à plusieurs reprises.

Etat de situation des stations d'épuration

Au lendemain des inondations, la logique de remise en état des stations d'épuration a été similaire à celle suivie pour les collecteurs.

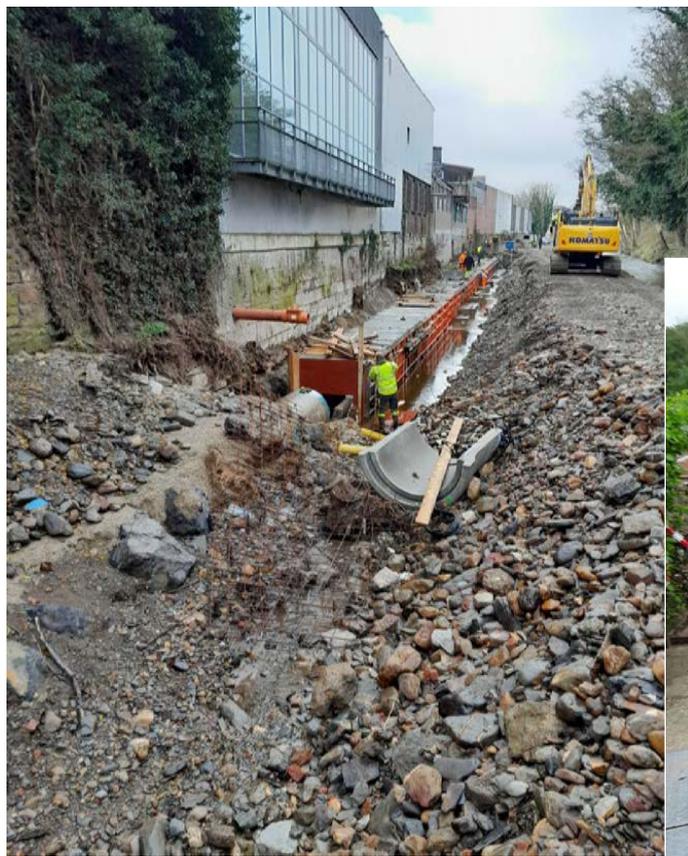
Dans un premier temps, un **nettoyage complet** des installations a été nécessaire. À l'issue de ce nettoyage, un **état des lieux** a dû être effectué afin de déterminer les équipements qui allaient pouvoir être conservés ou non.

L'étape suivante a consisté à définir les besoins afin de lancer les marchés publics.

Les **travaux de réhabilitation** des stations d'épuration de Goffontaine et de Wegnez ont donc été répartis en **2 phases**.

La première phase comprenait les travaux urgents et préalables aux travaux de réhabilitation à proprement parler, dont notamment : le nettoyage, le curage des bassins biologiques (Wegnez), le remplacement du système de broyage des écumes et flottants (Wegnez), la vidange, l'évacuation et la destruction de la cuve de polymère installée dans la cave du local de déshydratation (Wegnez).

La seconde phase prévoyait les travaux de réhabilitation à proprement parler et visant à une remise en service com-





plète de la station d'épuration. Elle concernait essentiellement le remplacement des installations haute tension et basse tension et plus généralement les travaux de remplacement des installations électriques.

Ces travaux sont **toujours en cours**.

L'entrepreneur adjudicataire des travaux éprouve des difficultés à disposer du personnel qualifié pour effectuer l'ensemble des prestations qui lui a été confié. Il a pris du retard sur les délais imposés.

Le montant de l'ensemble de ces travaux avoisine les **8 millions d'euros** pour les deux stations d'épuration.

Remise en service

Le dégrillage de la station d'épuration de Goffontaine a été remis en service début 2024 et assure le prétraitement des eaux qui y parviennent.

Les stations d'épuration de **Wegnez** et **Goffontaine** devraient respectivement être **opérationnelles d'ici fin 2024 et le printemps 2025**.

La remise en service des stations d'épuration de Goffontaine et de Wegnez est coordonnée à la finalisation des travaux de remise en état des collecteurs. D'ici le printemps 2025, la phase 1 des collecteurs sera complètement terminée et permettra l'acheminement de la totalité des eaux usées aux stations d'épuration en vue de leur traitement.

Pendant les travaux qui auront lieu par la suite sur les collecteurs (phase 2), des dispositions ont été prévues pour assurer que, par temps sec, le débit d'eau usée soit acheminé et traité vers les stations d'épuration.

A partir du printemps 2025, la Vesdre et ses affluents, la Hoëgne et le Wayai, devraient donc progressivement retrouver l'état qu'ils avaient avant les inondations.



Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la province de Liège
Rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Liège)
www.aide.be

Journées Wallonnes de l'Eau 2024

Retour en image sur les Journées Wallonnes de l'Eau

Depuis 1933, le **22 mars célèbre la journée mondiale de l'eau**. C'est l'occasion de mettre à l'honneur ce trésor bleu tout en sensibilisant chacun à la fragilité de sa biodiversité et sa nécessaire protection. En Wallonie, les « festivités » se déroulent pendant 15 jours sous l'appellation « Journées Wallonnes de l'Eau ».

Cette année encore, le **Contrat de Rivière Vesdre et ses partenaires** ont mis les petits plats dans les grands pour vous proposer pas moins d'**une vingtaine d'activités** entre le 16 et 31 mars. Du spectacle pour petits et grands, aux balades à pied ou à vélo, en passant par des ateliers de savoir-faire et une exposition de photos, il y en a eu pour tous les goûts !

Rétrospective sur 15 jours de festivités :

A **Verviers**, les 17 et 29 mars, 54 promeneurs ont chaussé leurs bottines pour découvrir lors de plusieurs balades, à quel point nos vies et notre environnement sont intimement liés à l'eau. Certains ont observé les paysages façonnés par le **ruisseau du « Cossart »**, ainsi que la faune et la flore liées à cet écosystème. Les promeneurs ont d'ailleurs eu la chance d'apercevoir les traces fraîchement laissées par un castor au niveau des étangs du Cossart, une première pour ces points d'eau. D'autres ont, quant à eux, fait un saut dans le passé et un bon dans l'avenir ! Ils ont pu découvrir comment **la Vesdre** a rythmé, et rythmera toujours la vie des verviétois, mais pas que...



Qui dit eau dit fontaines et ce n'est pas ce qu'il manque à Verviers. Au travers de documents, d'événements, ou de pièces de musée, les participants ont pu entendre l'histoire de ces lieux de rencontres, autrefois essentiels dans la vie quotidienne des citoyens.

La Ville de Verviers n'est pas la seule à avoir un passé industriel développé grâce à la Vesdre. A **Trooz**, la rivière a eu toute son importance dans l'industrie métallurgique de la région. Lors d'une balade reportée au 10 avril pour cause de mauvais temps, 15 personnes ont pu découvrir La Fenderie, site historique témoin d'une époque ayant vu la vallée de la Vesdre vivre au rythme du travail des artisans et des ouvriers du fer.



Chaudfontaine, quant à elle, est bien connue pour son eau minérale mais également ses thermes. Au fil d'un itinéraire tout en douceur, les 21 personnes présentes à la balade « **L'eau à Chaudfontaine, toute une histoire** » ont pu découvrir la fabuleuse histoire de cette cité thermale. Vous l'aurez compris, la Vesdre a permis le développement économique de son bassin en lui assurant prospérité durant le 19^e et le 20^e siècle. Sans les industries et la richesse des villes associées, il n'y aurait probablement pas eu de barrage de la Gileppe et donc pas de centrale hydroélectrique. Car oui, l'eau peut également nous permettre de produire de l'électricité ! Ce qu'ont découvert les 170 visiteurs en plongeant à 70 m sous le lion pour la désormais traditionnelle visite guidée « **Au cœur du Barrage de la Gileppe** ».

L'eau nous est vitale, utilisée pour nos usages domestiques, notre bien-être, nos métiers, et notre électricité... On oublie souvent d'où elle provient, et surtout où elle finira, sans se soucier de l'impact qu'ont nos actions sur sa qualité et sa biodiversité. C'est ainsi qu'à la bibliothèque de Spa, 22 personnes ont pu assister à une **conférence sur la gestion de l'approvisionnement en eau (SWDE) et le traitement des eaux (CRV)** afin d'en apprendre davantage sur l'eau que nous consommons et son devenir.

Les amateurs du « **fait maison** » avaient l'embarras du choix dans les ateliers proposés par le CRV pour **réduire nos impacts sur la qualité des eaux** ! Les communes de **Herve, Pepinster, Jalhay et Sprimont** ont ainsi découvert comment jardiner main dans la main avec la nature ! Au programme : des astuces, des réflexions et la confection de produits naturels pour cultiver en toute tranquillité. Ces ateliers ont rencontré un franc succès et ce sont au total 50 personnes qui ont mis du cœur à l'ouvrage pour réaliser les recettes proposées.

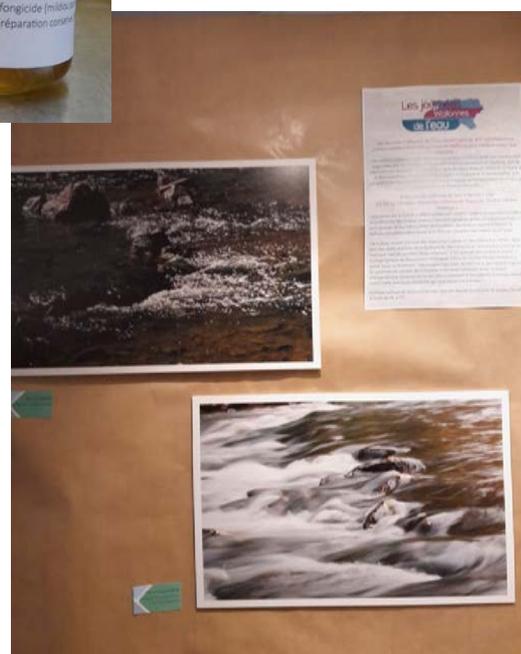
L'atelier « **produits d'entretien naturel** », organisé à Berzinne par le **CRIE de Spa**, a malheureusement dû être annulé, faute d'un nombre suffisant d'inscrits. Toutefois, les personnes inscrites ont reçu les recettes pour entretenir leur maison de façon respectueuse de l'environnement avec des produits simples à réaliser mais redoutables en efficacité.

Enfin, parlons un peu de **biodiversité** : les rivières et les milieux aquatiques constituent des écosystèmes indispensables à la faune et à la flore pour se nourrir et se reproduire ! Ils sont de véritables réservoirs de biodiversité qu'il est indispensable de préserver. Toutefois, peu de personnes connaissent la faune et la flore qui leur sont associées.

Pour remédier à cela, les Journées Wallonnes de l'Eau sont là !

L'âme poète des visiteurs de l'exposition photos « **Dialogues d'eaux en Ourthe - Vesdre - Amblève** », organisée par le Foyer Culturel de Sprimont, a été éveillée grâce aux magnifiques clichés exposés montrant les rivières, tableaux en perpétuel mouvement, chef-d'œuvre de vie. Merci aux photographes amateurs.

Petits et grands explorateurs ont pu partir à la découverte de l'**écosystème « ruisseau »** et de ses merveilles grâce à une balade organisée par la commune de **Raeren** en collaboration avec **Haus Ternell** pour l'animation.



Les plus aguerris en termes de randonnée s'en sont donnés à cœur joie en remontant **la Statte** sur 9 km lors de la balade à la découverte de « **la façade ouest des Fagnes** », organisée par le CRV. Au fil de l'eau, entre forêts et tourbières, les randonneurs ont pu se familiariser avec la beauté et la **richesse de ces écosystèmes**. Si la balade devait avoir lieu en mars, la météo en a décidé autrement. Ce sont finalement 14 courageux curieux qui se sont lancés sur les chemins de la Fagne le 14 avril.



Les moins friands de randonnées ont tout de même pu se pencher sur les questions concernant la biodiversité liée aux milieux aquatiques grâce à des ateliers de speed-coaching dans le cadre de **Kick Chaudfontaine**. Durant 3h, les 12 participants ont pu échanger avec les différents intervenants (**CR Vesdre, Natagora et Yes We Plant**) sur les thèmes choisis pour l'occasion : « *Etendre le réseau de zones humides* » ; « *Améliorer le maillage écologique* » ; « *Créer de nouveaux habitats (oiseaux, chauves-souris, insectes)* ».

Bref, les JWE propose un panel d'activités variées pour tous, mais aussi l'occasion de **sensibiliser les écoles à la thématique de l'eau** : cette année « **la vie de la mare** » était mise à l'honneur grâce au spectacle « *Bleu Grenouille* » de la Cie Les Petits Délices. Petits et grands ont pu s'évader avec Bleu, cette enfant qui, dès qu'elle peut, s'aventure en pleine nature, dans ce fabuleux terrain de jeu, de frisson, entre eau, terre et ciel. Près de 500 enfants, des écoles du bassin, ont pu découvrir les mares et l'importance de les préserver.

Enfin, pourquoi ne pas profiter des JWE pour toucher également les **professionnels du secteur de l'eau** ? C'est le pari qu'ont fait le Polygone de l'Eau et le Cluster H2O en proposant la rencontre-conférence « **Quand infiltration rime avec actions** » auxquelles 134 personnes ont assisté.



Eau de vie, eau utile, eau de richesses, eau de beauté !

Cette année encore vous avez été nombreux, 1766 pour être précis, à répondre à l'appel de l'eau pour découvrir sa formidable histoire au détour d'une vingtaine d'activités, et pour cela nous vous remercions vivement ! Merci également à nos partenaires qui, années après années, s'impliquent afin que les Journées Wallonnes de l'Eau soient riches en découvertes.

Opération Rivières Propres

Cette année encore, le Contrat de Rivières Vesdre, et trois communes partenaires se sont mobilisés pour une première série d'**Opération Rivières Propres** qui ont eu lieu le 20 avril dernier. Plus qu'une « simple » opération de nettoyage des berges, cette action permet la sensibilisation des citoyens à la problématique des déchets, encore bien trop présents le long de nos cours d'eau.

C'est ainsi qu'à Chaudfontaine, 11 volontaires se sont retroussés les manches pour passer à l'action ! Du Gravier de Ransy jusqu'au Parc Hauster, ils ont éliminé un maximum d'emballages, de canettes, de sacs plastiques, de mégots, ... qui polluent nos berges. Au total, ce sont 5 m³ de déchets qui ont été récoltés. Préalablement à cette action de la Commune, la société Coca-Cola Belgium avait réalisé un nettoyage sur une autre tronçon le 22 mars, en présence de 2 collaborateurs de l'équipe du CRVesdre : une vingtaine de membres du personnel de la société avait ramassé les déchets sur les berges de la Vesdre et les accotements de voiries entre la piscine de Chaudfontaine et le Parc Hauster.

Au vu de la météo très pluvieuse qui accompagnait les bénévoles le 20 avril, la Ville d'Eupen a malheureusement dû annuler son opération. Saluons toutefois le courage de 2 volontaires qui ont malgré tout bravé le vent et la pluie pour venir au rendez-vous.

La Ville de Verviers a, quant à elle, réussi à rassembler une septantaine de valeureux verviétois, résistants encore et toujours au climat belge ! Citoyens, Mouvements de jeunesse et Services club... ont œuvré main dans la main pour nettoyer les berges entre le Quai de la Vesdre et la rue Renier, sans oublier la rue des Couvalles. Au total, ce sont 2,5 km de la Vesdre qui ont été parcourus par les bénévoles. Si cette dernière a fait l'objet d'un grand nettoyage à la suite des inondations de 2021, 11m³ de déchets divers ont tout de même encore été ramassés, montrant que malheureusement, certains confondent toujours rivière et poubelle !

Le 17 mai, c'était au tour de l'entreprise Cabot Plastics à Pepinster de s'attaquer au grand nettoyage. C'est dans

la bonne humeur et avec beaucoup d'enthousiasme, que 23 employés du site ont rempli un peu plus d'une vingtaine de sacs poubelles de déchets en tout genre le long de la Hoëgne. Ni les morceaux de tôle rouillée, ni les vieux tuyaux métalliques partiellement ensevelis n'ont tenu bon face à la détermination des courageux membres du personnel.

Bref, seulement trois équipes, mais de fameux résultats ! Un immense merci à ces bénévoles, qui n'ont pas hésité à mettre la main à la pâte pour rendre nos cours d'eau un peu plus propres. Ils en avaient bien besoin ! Un tout grand merci également aux communes de Chaudfontaine, Eupen et Verviers qui se sont mobilisées pour nos rivières, ainsi qu'à Be Wapp - Wallonie plus Propre pour la fourniture du matériel nécessaire au ramassage des déchets (sacs poubelles, gants, chasubles fluo).



Vous avez manqué l'Opération Rivières Propres du 20 avril ?

Vous souhaitez, vous aussi, vous impliquer dans le nettoyage de nos cours d'eau ?

Il n'est pas trop tard ! Les partenaires du Contrat de Rivière Vesdre remettent le couvert le **21 septembre** prochain avec les communes de **Theux, Jalhay et Pepinster**.

Tous ensemble pour des rivières plus propres !



Berce du Caucase, berce commune ou angélique : laquelle suis-je ?

Les plantes exotiques envahissantes reprennent du service et les Contrats de Rivières sont prêts à les (ac)cueillir ! Pour rappel, une plante exotique envahissante est une espèce qui a été introduite en-dehors de son aire de distribution naturelle, et dont le développement rapide menace la biodiversité et les espèces locales. En Belgique, le top 3 des plantes invasives est constitué par : la **renouée**

du Japon, la **balsamine de l'Himalaya** et la **berce du caucase**.

Petit focus sur la **berce du Caucase**, cette gigantesque ombellifère originaire de Russie et de Géorgie. Comment la reconnaître et la distinguer de certaines de nos ombellifères indigènes, comme l'**angélique** et la **berce commune** ? On vous dit tout !

Les principales différences entre ces 3 plantes sont la forme des feuilles, la couleur de la tige et l'ombelle :

Berce du caucase

- Feuilles de grande taille, profondément découpées et fortement dentées. Aspect brillant car sans poils sur le dessus.
- Tige mouchetée de taches pourpres.
- Ombelles aplaties, larges de plus de 50 rayons constitués de fleurs blanches.



Berce commune

- Feuilles arrondies et poilues sur le dessus, aspect mat.
- Tige souvent rouge diffuse avec une gouttière sur le dessus.
- Ombelles aplaties, constituées de moins de 30 rayons.



Angélique

- Feuilles composées, de grande taille, finement dentées et dont la foliole terminale est trilobée.
- Tige rougeâtre lisse.
- Ombelles de forme arrondie, constituées de fleurs blanc-verdâtres.



Sources : www.ecobalade.fr - www.flore-en-essonne.wixsite.com - www.cuisinelangelique.com - www.pixiflore.com

La taille de la plante est également un critère de différenciation efficace. En effet, au maximum de son développement, la **berce du Caucase** mesure entre 3 et 4 mètres contre 2 mètres pour l'angélique et la berce commune.



Film-documentaire " *Après la pluie* "

Le mardi 28 mai au cinéma Le Parc à Liège, des membres de l'équipe du Contrat de Rivière Vesdre ont assisté à l'avant-première du film-documentaire « *Après la pluie* » réalisé par Quentin Noirfalisse et Jérémy Parotte, et diffusé par Le Parc Distribution. Ce film-documentaire narre le chemin de plusieurs personnes quelques mois après les inondations de juillet 2021.

Dans un premier temps, le film met en avant Maria Alonso, qui s'occupe du suivi des personnes sinistrées. Alors que celles-ci se sentent bien souvent délaissées par les pouvoirs publics, Maria se bat pour leurs droits, et pour qu'elles gardent espoir. Ce n'est pourtant pas gagné, entre l'incertitude sur la possibilité de rester dans leur maison, et les arnaques d'entrepreneurs, il y a de quoi être découragé.

On y découvre ensuite un artiste local, qui explique que, trop ému pour pouvoir aider à vider les maisons des personnes touchées par cette catastrophe, il a décidé de s'occuper de l'environnement en allant tous les jours ramasser les déchets charriés dans la réserve naturelle de Goffontaine.

Le film ne se contente pas de constater l'étendue des dégâts, il questionne aussi les causes, en étudiant comment cela a pu avoir lieu et comment améliorer l'aménagement du sous-bassin hydrographique pour tenter d'empêcher un tel désastre à l'avenir. On y observe ainsi Paola Vigano, architecte et urbaniste de renom, analyser en détail le paysage jouxtant la Vesdre. Elle met en avant une urbanisation trop importante autour de cette rivière à débit torrentiel. Il ne faut désormais plus voir la Vesdre comme

un « objet » à dompter et sur lequel essayer d'avoir la mainmise, mais plutôt comme un élément naturel, avec lequel cohabiter. Selon elle, il n'y a qu'une seule solution envisageable : l'aménagement du territoire et l'urbanisme doivent se faire à l'échelle du sous-bassin hydrographique. Enfin, le documentaire part à la rencontre d'Audrey Duintot, une jeune hydrologue qui démontre comment l'occupation des sols a joué un rôle déterminant dans ce tragique événement. Les monocultures d'épicéas (notamment dans les pentes abruptes le long de la Hoëgne), ne disposent que d'un réseau racinaire maigre et superficiel qui n'offre que peu de possibilité de rétention d'eau, et qui, en plus, favorise l'érosion des sols. Dans ses recherches, elle prend contact avec Yves Pieper, chef de cantonnement du Département Nature et Forêt de Verviers. Ce dernier explique comment le drainage, suivi du boisement des Fagnes, qui a eu lieu au XX^e siècle, a contribué aux inondations. Aujourd'hui le DNF déboise les Fagnes pour rendre à ce milieu son état naturel : des tourbières qui agissent comme une éponge géante.

Le film-documentaire alterne donc entre ces différents acteurs et suit leur parcours jusqu'en février 2024, où, plusieurs d'entre-eux, de peur que leurs idées ne restent à tout jamais qu'au stade de projets, fondent le « Laboratoire de la Vesdre ». Un comité qui travaille à la mise en place des solutions proposées, et qui veille à l'interpellation des politiques.

La projection fut suivie d'une séance de questions-réponses entre les réalisateurs (accompagnés de Maria Alonso, aujourd'hui devenue membre du Réseau Wallon de la lutte contre la pauvreté, et de Jacques Teller, urbaniste et professeur à l'ULiège) et le public. Durant cette discussion, ont été évoqués entre autres : une cartographie regroupant les besoins des personnes touchées par les inondations ; la possibilité de diffusion du film-documentaire ; ce qui était arrivé aux personnes âgées atteintes par les inondations ; des remerciements à toutes les personnes venues aider et ce, durant de nombreux mois ; la démarche de réalisation et l'intention derrière le film-documentaire ; certaines aberrations concernant les (manques de) mesures préventives pour les crues à venir.

N'hésitez pas à aller le voir !

Bande annonce : https://www.youtube.com/watch?v=kziq_Edc6us



Espèces exotiques envahissantes



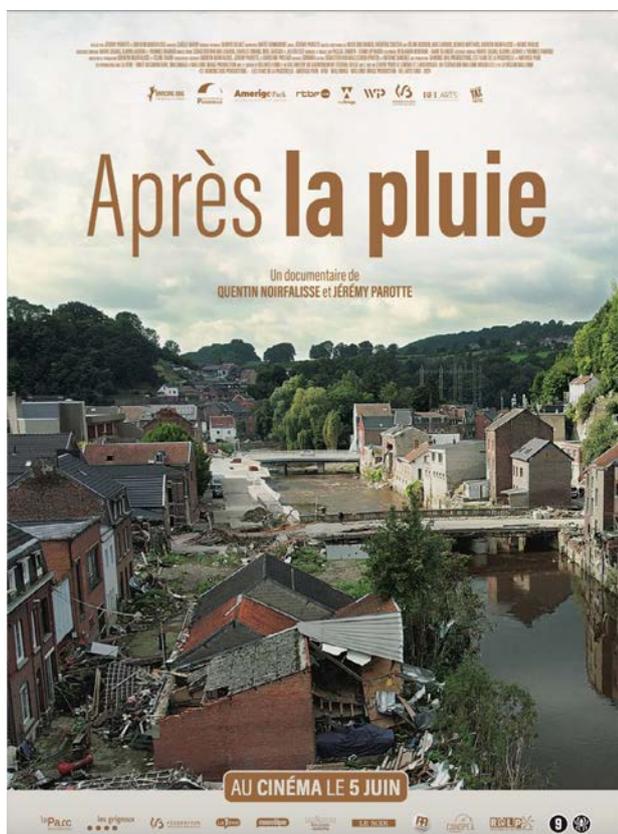
Formulaire d'encodage en ligne afin de référencer la présence de ces différentes espèces sur le territoire wallon.

https://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/enquete.aspx?e=invasives&tax=Procyon_lotor

Chantier bénévole de gestion de la balsamine de l'Himalaya

20 juillet 2024 à Jalhay

Inscription : A. Foguene - Service Environnement
alain.foguene@jalhay.be - 087/37 91 30



Opération Rivières Propres 2024

Vesdre & affluents



Appel à bénévoles !
Samedi 21 sept.

Plus d'infos, horaire et lieux de rendez-vous :
www.crvesdre.be

Samedi 21 septembre

- Jalhay
- Pepinster
- Theux



InfoVESDRE - Ed. resp.: Christiane Orban-Jacquet, Présidente du Contrat de Rivière Vesdre

Rédaction : Cellule de Coordination du CRV

(F. Hauregard, C. Willemarck, J. Stassart, C. Bao, L. Pouilloux, M. Heymans, K. Marion, L. Baltus) sauf autre mention

CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.

Tél. : 0470/48 53 18 - 0470/64 58 72 - 0470/64 58 71 - 0470/28 06 50 - 0471/32 51 14 - 0471/90 41 96

Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : www.crvesdre.be



Le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

